

seulement de la province, et six d'entre eux, savoir : les bureaux catholiques et protestants de Québec et de Montréal, et ceux de Trois-Rivières et de Sherbrooke, ont retenu seuls le pouvoir d'octroyer des diplômes pour académies et pour écoles modèles ; ceux de Stanstead, de l'Outaouais, de Kamouraska et de Gaspé, n'ayant plus le droit d'accorder des diplômes que pour écoles élémentaires.

Le grand nombre de bureaux qui a été organisé et la facilité avec laquelle on peut se présenter à l'examen, dans toutes les parties du pays, font que le département ne saurait plus tolérer, dans l'enseignement subventionné par le gouvernement, aucun instituteur ni aucune institutrice non munis de diplôme. Depuis plusieurs années, je me suis efforcé de restreindre l'indulgence accordée sous ce rapport à des localités pauvres et éloignées ; mais, aujourd'hui, il n'y a plus pour elles l'excuse qui existait autrefois.

Je crois devoir faire observer que des membres du conseil de l'instruction publique ont été délégués pour inspecter les bureaux d'examineurs, dès qu'ils auront fonctionné assez longtemps pour qu'une telle inspection puisse être utile.

Avant de terminer ce rapport, je dois mentionner une circonstance que vous n'apprendrez peut-être pas sans intérêt.

Les commissaires de l'exposition universelle de Londres, ayant établi un département destiné aux livres et aux objets d'éducation, j'ai transmis, pour être exposés, des exemplaires des livres d'école approuvés, jusqu'à présent, par le conseil de l'instruction publique, des échantillons des bancs et des pupitres en usage dans les écoles normales et dans les écoles modèles, et des séries complètes des rapports de ce département et du *Journal de l'Instruction Publique*, éditions française et anglaise. Le jury a bien voulu accorder une médaille à ce département, et l'on peut inférer de la mention qui est faite dans son rapport que c'est principalement pour la publication du *Journal de l'Instruction Publique* que cette médaille a été accordée.

En même temps que cette revue recevait ce témoignage d'estime hors de la colonie, le nombre de ses abonnés parmi nous s'augmentait assez considérablement. Les recettes de cette année se sont élevées à \$1179.54.

Le développement de notre système d'instruction publique continue de faire surgir sur tous les points du pays un grand nombre de nouvelles municipalités scolaires. Le tableau suivant indique le mouvement qui a eu lieu dans ce sens, depuis 1857.

Erections de municipalités depuis 1857.

| NOUVELLES. |    | ANCIENNES DIVISÉES. |    |
|------------|----|---------------------|----|
| 1857.....  | 6  | 1857.....           | 3  |
| 1858.....  | 2  | 1858.....           | 5  |
| 1859.....  | 5  | 1859.....           | 1  |
| 1860.....  | 2  | 1860.....           | 12 |
| 1861.....  | 15 | 1861.....           | 13 |
| 1862.....  | 16 | 1862.....           | 12 |
|            | 46 |                     | 46 |
|            |    | Total.....          | 92 |

Les différents renseignements contenus dans ce rapport et dans son appendice, constatent un progrès soutenu dans les diverses branches de l'instruction publique. Ce progrès n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le désirer, et beaucoup reste encore à faire, sans aucun doute. Mais, à part des mesures que j'ai suggérées dans mes rapports précédents, et dont quelques-unes au moins seront, je l'espère, adoptées, ce qui reste à faire repose sur l'action de l'opinion publique à l'endroit des autorités locales et sur les améliorations graduelles qu'amèneront les progrès même de l'éducation plutôt que sur aucune nouvelle direction à donner au fonctionnement de notre système.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'Éducation.

**Extraits des rapports des Inspecteurs d'École pour les années 1859 et 1860.**

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur McCord.

(Suite et fin.)

3. *St. André-Avellin*.—Cette nouvelle paroisse, bien que peu peuplée dans le principe de colons pauvres, promet de devenir florissante. Le peu de ressources qu'ils possèdent et les efforts qu'ils déploient doivent appeler sur eux l'attention du Département de l'Éducation. La municipalité, sur 400 enfants en âge de fréquenter les écoles, en envoie à peu près 120, lesquels font des progrès. Les contribuables apprécient les bienfaits de l'éducation. Le salaire des instituteurs est de \$80, \$100 et \$160.

4. *Lochaber*.—Cette municipalité, qui renferme neuf arrondissements, n'a que quatre écoles, fréquentées par 150 enfants sur 550 qui se trouvent dans la municipalité. Trois instituteurs reçoivent pour salaire, le premier la somme de \$60, le second celle de \$104, et, enfin, le dernier celle de \$108, et sont hébergés à tour de rôle par les contribuables. Un quatrième instituteur touche des émoluments de \$144 ; mais il paye, là-dessus, sa pension. La manière dont on gère ici les affaires de la corporation est déplorable ; chaque arrondissement administre les siennes isolément. Si les mesquines jalousies de localités qui existent dans les différentes parties de ce township peuvent disparaître, je ne doute pas que les choses ne prennent une tournure plus favorable ; et j'ai tout lieu d'espérer qu'il en sera bientôt ainsi, car cette localité compte un bon nombre d'amis de l'éducation.

5. *Buckingham*.—Cette municipalité a cinq écoles sous contrôle de commissaires, lesquelles sont fréquentées par environ 200 enfants sur 700 que renferment le township. Ici, comme dans la municipalité précédente, les arrondissements dont elle se compose se sont isolés les uns des autres et administrent ainsi leurs propres affaires. Les syndics dissidents de cette municipalité ont quatre écoles en opération et où se réunissent plus de 200 enfants.

L'académie du village de Buckingham est dirigée par M. Fitzgerald et l'on y donne une éducation très-convenable aux 50 élèves qui la fréquentent.

6. *Templeton*.—Cette municipalité a 5 écoles, qui renferment à peu près 350 enfants.

7. *Waterloo*.—Cette localité n'a qu'une seule école, qui n'aurait pas à souffrir de la comparaison que l'on ferait entre elle et les autres écoles de mon district d'inspection.

8. *Hull*.—Cette municipalité est partagée en 15 arrondissements, dans 7 ou 8 desquels on a ouvert des écoles. Les affaires de la corporation sont dans un déplorable état, causé, dans bien des endroits, par de mesquines rivalités, et, dans d'autres, par l'opposition que l'on met à l'établissement de la cotisation. L'usage d'isoler les arrondissements les uns des autres prévaut aussi dans ce township. Ce qui y entrave encore les progrès de l'éducation, c'est la difficulté que l'on éprouve à débrouiller les anciennes affaires de la corporation, et cela, parce qu'un secrétaire-trésorier, qu'employaient les commissaires, il y a quelques années, a négligé de leur remettre ses livres, et, de plus encore, parce qu'un autre comptable de ce genre a gardé leurs livres de comptes et leurs registres durant un temps trop long pour leur permettre ensuite d'en tirer parti.

9. *Masham*.—Il y avait, lors de la visite que j'en ai faite, 6 écoles en opération dans ce township. Les salaires que l'on y accorde aux instituteurs sont généralement plus élevés que dans les autres parties de mon district d'inspection, et l'on y fait les plus louables efforts pour faire participer les enfants de cette localité aux bienfaits de l'éducation.

10. *Wakefield*.—L'état des affaires de cette municipalité est déplorable. Il ne s'y trouve qu'une école en opération et les colons refusent de payer la cotisation.

11. *Low*.—Cette localité n'a point d'école. Ses habitants s'opposent à l'établissement de la cotisation.

12. *Maniouiaki*.—L'école que l'on avait fermée, dans cette localité, vient encore de s'ouvrir. On a pu jusqu'ici soutenir cette école au moyen de contributions volontaires ; mais les querelles qui se sont élevées à son sujet entre les chefs de cette colonie sauvage s'étant peu à peu augmentées, il en est résulté un esprit d'opposition qui s'est manifesté par un refus complet de contribuer à son soutien. Ce n'est qu'à force de zèle, et grâce à l'influence qu'ils exercent, que les Révérends Pères Oblats, qui desservent cette mission, ont pu l'y tenir ouverte.